

**Note d’information**

**A l’occasion de la journée internationale  
des personnes âgées**

***Quel avenir pour les personnes âgées dans notre pays ?***

Chaque année, au 1er octobre, la communauté internationale célèbre la journée internationale des personnes âgées. Le Haut-commissariat au Plan, présente, à cette occasion, quelques éléments de prospective sur les personnes âgées au Maroc.

***En 2030, des personnes âgées plus nombreuses***

Actuellement et au terme de la deuxième décennie du nouveau millénaire, le Maroc, à l’instar de plusieurs pays, est en voie d’achever sa transition démographique grâce à l’amélioration de l’espérance de vie de sa population et de la chute de la fécondité. Cette évolution se traduit par un accroissement de l’effectif des personnes âgées. Ainsi, en 2021, près de 4,3 millions sont âgés de 60 ans et plus représentant 11,7% de la population totale, alors qu’ils n’étaient que 2,4 millions en 2004 et 8% de la population totale. Selon les projections démographiques réalisées par le Haut-commissariat au Plan, d’ici 2030, l’effectif des aînés de 60 ans et plus atteindrait un peu plus de six millions, soit une augmentation de 42% par rapport à 2021 et représenterait 15,4% de la population.

Si actuellement un peu plus de la moitié (51%) des seniors sont des femmes, leur part atteindrait 52,2% en 2030, en raison de l’augmentation plus rapide de l’espérance de vie à la naissance chez le sexe féminin.

***Où vieilliront les marocains en 2030 ?***

En raison principalement de l’exode rural passé, l’effectif des personnes âgées va s’accroître plus rapidement en milieu urbain qu’en milieu rural. Ainsi, les personnes âgées en milieu urbain verront leur effectif se multiplier par 1,5 fois entre 2021 et 2030, passant de 2,8 millions en 2021 à près de 4,2 millions vers 2030. Par contre, en milieu rural, l’effectif des « aînés » va connaître une multiplication par un coefficient de 1,2 en passant au cours de la même période de 1,5 million à environ 1,8 millions.

Les disparités démographiques régionales resteront importantes. Trois groupes de régions peuvent être distinguées: celles dont les poids démographiques des personnes âgées sont substantiels, à savoir, l’Oriental, Béni Mellal-Khénifra, Grand Casablanca-Settat et Fès-Meknès avec des part de plus de 13%, celles où ils sont faibles: Laayoune-Sakia El Hamara, Eddakhla-Oued Eddahab (un poids de moins 7,5%) et, entre les deux, celles les plus nombreuses affichant une proportion de personnes âgées au voisinage de la moyenne nationale : Souss-Massa et Guelmim-Oued Noun, Rabat-Salé-Kénitra, Drâa-Tafilalet, Marrakech-Safi, et Tanger-Tétouan-Al Hoceima. Cette typologie est valable aussi bien en 2021 qu’en 2030 bien qu’au sein de chaque groupe l’ordre d’importance ne serait pas toujours maintenu.

**Evolution de la part des personnes de 60 ans et plus par région entre 2021 et 2030 (en%)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Régions** | **2021** | **2030** |
| Eddakhla-Oued Eddahab | 4,1 | 5,9 |
| Laayoune-Sakia El Hamra | 7,5 | 10,3 |
| Tanger-Tétouan-Al Hoceima | 11,4 | 15,8 |
| Draa-Tafilalet | 12,1 | 16,5 |
| Rabat-Sale-Kenitra | 12,5 | 17,1 |
| Souss-Massa | 12,6 | 16,8 |
| Marrakech-Safi | 12,7 | 17,2 |
| Guelmim-Oued Noun | 12,8 | 17,1 |
| Fès-Meknès | 13,0 | 17,7 |
| Grand Casablanca-Settat | 13,1 | 17,8 |
| Beni Mellal-Khénifra | 13,4 | 18,2 |
| Oriental | 13,8 | 19,3 |
| **Total du Maroc** | **11,7** | **15,4** |

***Plus de personnes âgées avec maladies chroniques et avec une limitation fonctionnelle à l’horizon 2030***

Cette évolution annonce les difficultés auxquelles seraient confrontées les caisses de retraite et le système de santé puisqu’il devrait à la fois faire face aux maladies transmissibles caractéristiques des pays en développement et aux maladies de la vieillesse de longue durée reconnues être très coûteuses. Si actuellement avec une prévalence des maladies chroniques[[1]](#footnote-2)de près de 64,4% touchant pas moins de 2,7 millions de personnes âgées, en supposant que ce taux restera constant dans un avenir proche, il faut compter sur environ 3,9 millions de personnes âgées dans cette situation en 2030 ceci sans compter les conséquences dues au coronavirus.

En outre, en raison de l'augmentation des problèmes de santé chroniques, le vieillissement entraîne souvent une augmentation du nombre de personnes à risque d'invalidité. En examinant spécifiquement l'incapacité fonctionnelle, définie sur le plan opérationnel comme la difficulté à effectuer une ou plusieurs activités de la vie quotidienne, la part des personnes âgées dans cette situation selon l’enquête du ministère de la Santé s’élève à 45,7%. En supposant ce taux constant pour l’avenir, l’effectif des personnes avec incapacité fonctionnelle serait d’environ2,8 millions en 2030 contre 1,9 millions actuellement.

Bien qu’il s’agisse de situations hypothétiques, les prévalences de maladies chroniques ou de limitation fonctionnelle ne sont jamais constantes, cet exercice met en exergue l'ampleur de l'impact du vieillissement sur le système de santé. Situation qui augmentera inévitablement la demande de services de santé, les dépenses médicales et le fardeau des soins de longue durée à un moment où le Maroc s’apprête à généraliser la couverture médicale à toute sa population.

**Effectif des personnes de 60 ans et plus avec au moins une maladie chronique et celles avec incapacité fonctionnelle en 2021 et 2030 (en millions)**

***Et les 70 ans et plus ?***

Les personnes de 70 ans et plus, mérite une attention particulière car elles sont les plus vulnérables face à la maladie, au handicap et à la précarité des conditions de vie. Sous l’effet de l’amélioration des conditions de survie, leur effectif, s’accroîtra rapidement passant de1,6 millions de personnes en 2021 à près de 2,6 millions en 2030, soit une augmentation de 63%. En termes relatif, leur poids démographique pourrait atteindre 6,7% en 2030 au lieu de 4,4% actuellement.

Cette population est la plus susceptible d’avoir des maladies chroniques et de tomber dans une situation de dépendance à même d’induire une demande qui suppose un renforcement conséquent de l’offre de soins et de prise en charge adaptée aux besoins spécifiques à ces âges. En reprenant le même exercice en haut, l’effectif des personnes âgées de 70 ans et plus avec au moins une maladie chronique atteindrait 1,9 millions au lieu de 1,2 millions actuellement, également, la part des personnes de 70 ans et plus avec une incapacité fonctionnelle serait d’environ 1,7 millions en 2030 au lieu de 1,1 millions en 2021.

1. Ministère de la santé : Enquête sur la Population et la Santé Familiale 2018. [↑](#footnote-ref-2)